



N° d'épreuve FFM _____ 741
 Moto-Club _____ CM SUCCÈN
 N° d'affiliation _____ C0876
 Date _____ 19 Mai 2019
 Lieu _____ la Rivière la Chapelle km E202
 Organisateur technique - Nicolas CHEVEZEMIL
 E-mail _____ Nicolas.chevezemil@unhados.fr
 Téléphone _____ 06-06-027150

MOTOCROSS
 MX Solo/Side-Car/Quad

REGLEMENT PARTICULIER 2019

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course ----- Marc GUEDON Licence : 29982
 Président du Jury ou Arbitre* ----- Pascal LARDEUX Licence : 14489
 Membre du Jury ----- Daniel DUVAL Licence : 39297
 Membre du Jury ----- Claude TRENEL Licence : 23302
 Commissaire technique responsable --- Jean Louis BOUL Licence : 129763
 Responsable du chronométrage ----- Muriel LARDEUX Licence : 026205

* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

Article 3 Catégories & Engagements

Nom de la catégorie	Age mini	Age maxi	Cylindrée	Tarif et Description
TROPHÉE des Clubs				
85cc	12	15	85cc	120€ Par équipe
125cc	13	\	125cc	
OPEN	15	\	250-250cc	
Ligue mini GRASS	7	12	50-65cc	17€ Ligue
TROPHÉE SIDE-CAR	16/15	60	350-1000cc	37€ TGD
GRAND OUEST				

Engagement :

Site Internet ----
 Contact -----
 Téléphone -----

E-mail---

Chronométrage :

Location de transpondeur : oui non
 Tarif : 8€
 Caution : non

Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques
Licences à la journée :

Des licences à la journée (LIA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

NON OUI (70€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 110€ pour deux jours de course et plus)

Pour les licences à la journée payées au préalable sur l'intranet FFM, le tarif sera minoré de 10€. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Médicalisation de la manifestation

Nom du responsable médical Nicolas CHEVREUIL

Nombre de secouristes 12

Hôpital le plus proche NANTES

Nombre d'ambulance(s) 2

Temps de trajet (en min) 20 minutes

Article 7 Le site de pratique
Accès :

Nom du site La Rivière

Adresse 44240 LA CHAPELLE SUR ERDRE

Caractéristiques :

Longueur du circuit 1360 m

Largeur minimum de la piste 6m

Largeur de la grille 45m

Longueur de la ligne droite de départ 86m

Nombre d'OCP* 17

*Officiels Commissaires de Piste

Capacité Moto :

Pendant les essais : ...

En manche : ...

Capacité Quad/Side-car :

Pendant les essais : ...

En manche : ...



- **Rappel :** l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

Visa du Moto-Club

Date : 13/03/2019

CMS since 1949 - FFM C0876

La Rivière 44240 Sucé sur Erdre

0608038752 - 0607529313

N.P. n° W4420038763 - FFM C0876 - DDJS 19453

mcsuceensince1949@outlook.fr

Visa de la Ligue

Date :

Visa de la FFM

Date :

Numéro :



Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques

Licences à la journée :

Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

NON OUI (70€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 110€ pour deux jours de course et plus)

Pour les licences à la journée payées au préalable sur l'intranet FFM, le tarif sera minoré de 10€. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Médicalisation de la manifestation

Nom du responsable médical Nicolas CHEVREUIL

Nombre de secouristes 12

Hôpital le plus proche NANTES

Nombre d'ambulance(s) 2

Temps de trajet (en min) 20 minutes

Article 7 Le site de pratique

Accès :

Nom du site La Rivière

Adresse 44240 LA CHAPELLE SUR ELDRE

Caractéristiques :

Longueur du circuit 1360 m

Largeur minimum de la piste 6m

Largeur de la grille 45m

Longueur de la ligne droite de départ 86m

Nombre d'OCF* 17

*Officiels Commissaires de Piste

Capacité Moto :

Pendant les essais : 50

En manche : 42

Capacité Quad/Side-car :

Pendant les essais : 32

En manche : 27



- **Rappel :** l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

Visa du Moto-Club

Date : 13/03/2019

CMS since 1949 - FFM C0876

La Rivière 44240 Sucé sur Erdre

0608038752 - 0607529313

N.P. : W442003873 - FFM C0876-DDJS 19453

mcsuceensince1949@outlook.fr

Visa de la Ligue

Date :

Visa de la FFM

Date :

Numéro :





N° d'épreuve FFM — 711
 Moto-Club — CM SUCEEN
 N° d'affiliation — C0876
 Date — 19 MAI 2019
 Lieu — SUCE SUR ERDRE (44)
 Organisateur technique - Nicolas Chevrenil
 E-mail — nicolas chevrenil@wanadoo.fr
 Téléphone — 06.60.02.71.50

HORAIRES PREVISIONNELS*

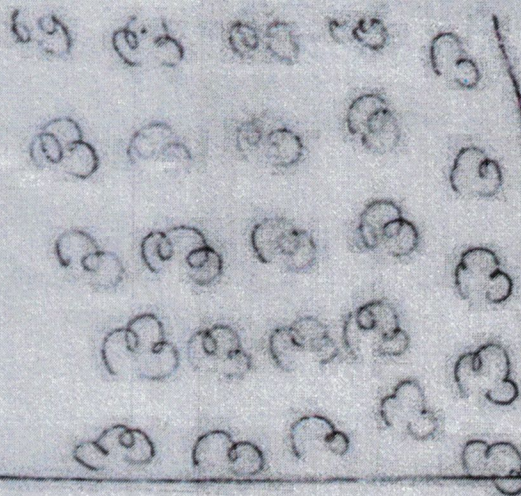
*sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve

Date — 19 mai 2019

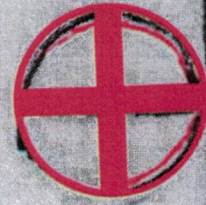
Heure de début	Heure de fin	Déroulement	Catégorie(s) concernée(s)	Durée
SAMEDI 18 MAI				
16h00	20h00	Contrôles administratifs		
16h00	20h00	Contrôles techniques		
DIMANCHE 19 MAI				
07h00	08h15	Contrôles administratifs		
07h00	08h30	Contrôles techniques		
08h00	08h15	Essais Libres	TGO Sidecar	15 mn
08h20	08h35	Essais Libres	Trophée Clubs 125cc 2T	15 mn
08h40	08h55	Essais Libres	Trophée Clubs Espoirs 85	15 mn
09h00	09h15	Essais Libres	Trophée Clubs Open	15 mn
09h20	09h30	Essais Libres	Ligue Minicross	10 mn
09h30		Réunion du Jury	Trophée Clubs	
		Entracte		20 mn
09h50	10h05	Essais Chronométrés	TGO Sidecar	15 mn
10h10	10h25	Essais Chronométrés	Trophée Clubs 125cc 2T	15 mn
10h25	10h30	Test de départs	Trophée Clubs 125cc 2T	5 mn
10h35	10h50	Essais Chronométrés	Trophée Clubs Espoirs 85	15 mn
10h50	10h55	Test de départs	Trophée Clubs Espoirs 85	5 mn
11h00	11h15	Essais Chronométrés	Trophée Clubs Open	15 mn
11h15	11h20	Test de départs	Trophée Clubs Open	5 mn
11h25	11h35	Essais Chronométrés	Ligue Minicross	10 mn
11h40	12h05	Manche I	TGO Sidecar	15 mn + 2T
		Repas		
13h30	14h00	Présentation	Trophée Clubs	
14h05	14h20	Manche I	Ligue Minicross	10 mn + 1T
14h25	14h45	Manche I	Trophée Clubs Espoirs 85	15 mn + 1T

Poste Commissaire

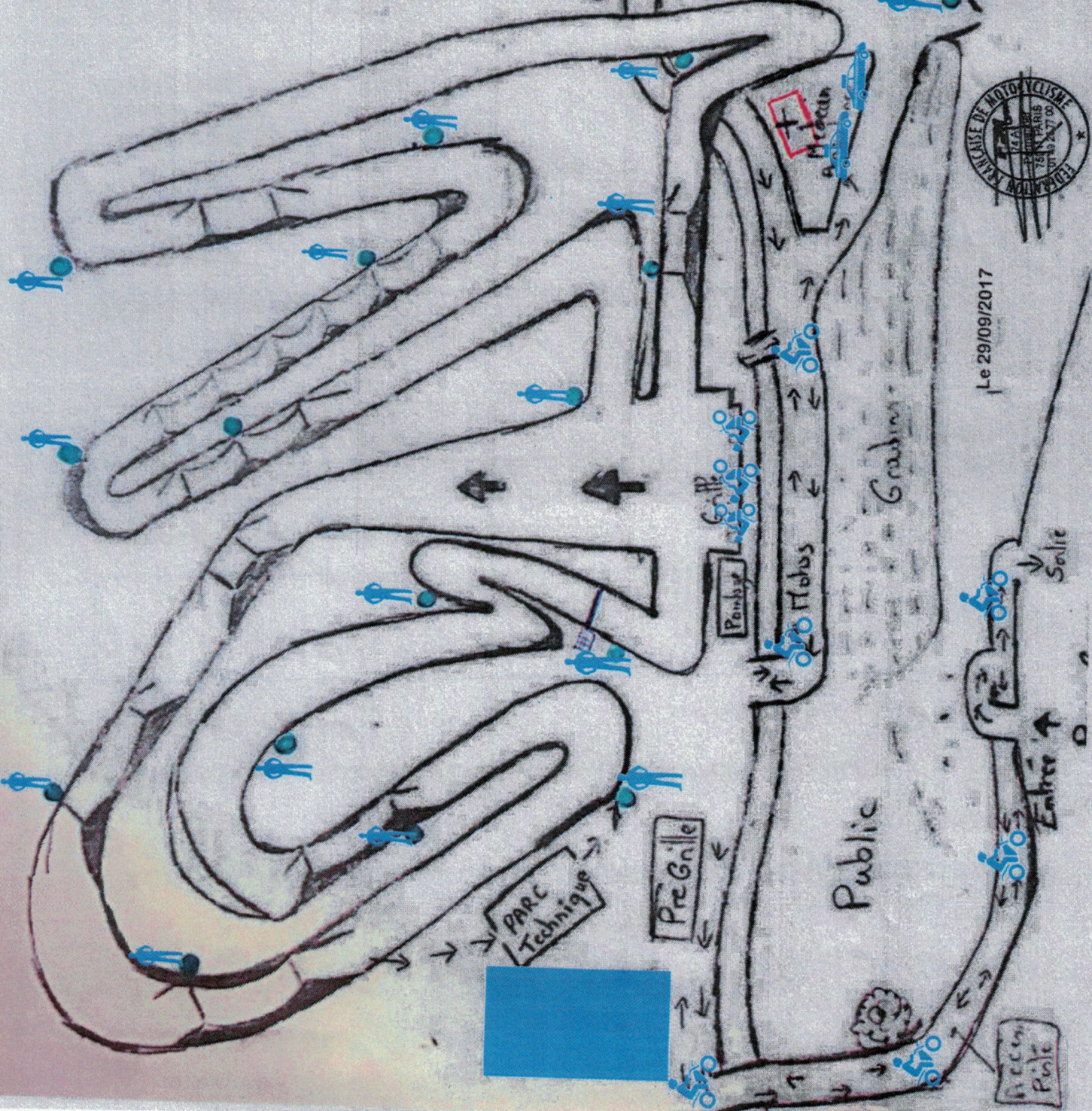
Ligne d'arrivée



Rivière



Circuit CMS
Accès Inhabilité Public
Arr. e Suée Sur Endr



Le 29/09/2017

ADHESION A LA POLICE D'ASSURANCE
RESPONSABILITE CIVILE DE L'ORGANISATEUR
VALANT ATTESTATION

N° D'ADHESION : 794204 / 219 147

ASSURE : CLUB MOTOCYCLISTE SUCEEN . 44240 LA CHAPELLE SUR ERDRE

COMPETITION : TROPHÉE DES CLUBS PAYS DE LA LOIRE MINI-CROSS TROPHÉE GRAND OUEST (TGO) DE SIDE-CAR

LIEU : SUCÉ SUR ERDRE CATEGORIE : NATIONALE

TYPE : MOTOCROSS N° D'AGREMENT : 711

DUREE : 1 JOUR DATE D'ENTREE EN VIGUEUR : 19/05/2019 JUSQU'AU : 19/05/2019

Pour toutes les compétitions, sauf initiation et démonstration, il est convenu que la couverture intègre les sessions d'entraînement qui peuvent avoir lieu la veille du premier jour.

Pour les épreuves NOCTURNES UNIQUEMENT, la garantie s'applique automatiquement jusqu'à 2H00 le jour suivant la manifestation.

Les garanties du contrat sont conformes aux dispositions législatives et réglementaires du Code du Sport.

Capital couvert par sinistre :

10 000 000 € mais avec les sous-limites suivantes :

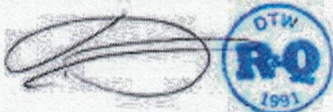
- 6 100 000 € en cas de dommages corporels
autres que ceux qui se rapportent à la responsabilité civile automobile
- 500 000 € en cas de dommages matériels
autres que ceux qui se rapportent à la responsabilité civile automobile.

La présente attestation est conforme aux exigences de l'Article D321-4 du Code du Sport.

*Police souscrite par la FFM au nom de " CLUB MOTOCYCLISTE SUCEEN " qui lui est affilié.

Auprès de DTW 1991 Underwriting Limited

Le Preneur d'Assurance



Villeurbanne, le 18/03/2019

GRAS SAVOYE WILLIS TOWERS WATSON, société de courtage d'assurance et de réassurance
Bat. C1 - Pôle Pixel, 26 rue Emile Decors CS 70120 - F 69628 VILLEURBANNE Cedex France - Tél 33(0)4.72.34.90.20 - Fax : 33(0)4.72.34.90.29
sportsmecaniques@grassavoie.com

Siège Social : Immeuble Quai 33 - 33 quai de Dion-Bouton - CS 70001 - 92814 Puteaux Cedex
Tél : 01 41 43 50 00 - Télécopie : 01 41 43 55 55 - <http://www.grassavoie.com>
Société par actions simplifiée au capital de 1 432 600 euros. 311 248 637 RCS Nanterre. N° FR 61311248637.
Intermédiaire immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07 001 707 (<http://www.orias.fr>).
Gras Savoye est soumis au contrôle de l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution)
4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 9

Date _____

19 mai 2019

Heure de début	Heure de fin	Déroulement	Catégorie(s) concernée(s)	Durée
14h50	15h15	Manche 1	Trophée Clubs 125cc 2T	20 mn + 1T
15h20	15h50	Manche 1	Trophée Clubs Open	25 mn + 1T
15h55	16h20	Manche 2	TGO Sidecar	15 mn + 2T
		Entracte		15 mn
16h35	16h55	Manche 2	Trophée Clubs Espoirs 85	15 mn + 1T
17h00	17h25	Manche 2	Trophée Clubs 125cc 2T	20 mn + 1T
17h30	18h00	Manche 2	Trophée Clubs Open	25 mn + 1T
		Entracte		15 mn
18h15		Réunion du Jury	Trophée Clubs	
18h15	18h30	Manche 2	Ligue Minicross	10 mn + 1T
18h35	19h00	Manche 3	TGO Sidecar	15 mn + 2T
19h05		Remise des Prix		